



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE  
20, avenue des Rives du Lac - 70000 VAIVRE-ET-MONTOILLE  
Tél. : 03.84.77.00.00. - Télécopie : 03.84.77.00.01  
e-mail : contact@sied70.fr

**DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX N°A 4567 et N°A 4907  
SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Articles L113-5 du Code de la voirie routière, L323-1 du Code de l'énergie, L421-4 et R421-9 du Code de l'urbanisme,  
Article II-2 du décret n°2011-1697 du 1<sup>er</sup> décembre 2011 relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et  
des autres réseaux d'électricité et au dispositif de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que sauf opposition ou observation de votre part formulée dans le délai de 21 jours à compter de la présente demande, nous ferons exécuter les ouvrages faisant l'objet du présent dossier, selon les prescriptions techniques et les règlements de voiries en vigueur. En outre, dans le cadre de la loi 93-1418 du 31 décembre 1993, nous vous demandons de nous indiquer les éventuels problèmes prévisibles d'hygiène et de sécurité pendant le futur chantier ou lors de l'exploitation ultérieure des futurs ouvrages.

**A) RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :**

Désignation des travaux : Sécurisation du réseau concédé d'électricité rue des Tilleuls et renforcement du réseau concédé d'électricité issu du poste "Village"

Département : HAUTE-SAONE

Commune : SENARGENT-MIGNAFANS

Concession du projet, date : SIED 70 – 30/11/1995

Concessionnaire actuel : ERDF

Concession de la canalisation existante : Distribution publique

Ces travaux concernent :

- |                              |                                     |          |
|------------------------------|-------------------------------------|----------|
| - la voirie nationale :      | <input type="checkbox"/>            |          |
| - la voirie départementale : | <input checked="" type="checkbox"/> | RD n° 18 |
| - la voirie communale :      | <input checked="" type="checkbox"/> |          |
| - le domaine privé :         | <input checked="" type="checkbox"/> |          |

**C) SERVICES CONSULTES :**

- SIED 70
- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département de la Haute-Saône
- ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE
- GRT Gaz Région Nord-Est
- FRANCE TELECOM
- VEOLIA EAU
- Direction Départementale des Territoires
- D.S.T.T. UT70 LURE
- Commune de SENARGENT-MIGNAFANS

Fait à Vaivre-et-Montoille le  
Pour le SIED 70

# **NOTICE DE PRESENTATION**<sup>i</sup>

Commune de SENARGENT-MIGNAFANS

A 4567 - Sécurisation du réseau concédé d'électricité rue des Tilleuls

A 4907 - Renforcement du réseau concédé d'électricité issu du poste « Village »

## **1) Analyse de l'état initial du site**

La commune de SENARGENT-MIGNAFANS, de type rurale, se situe à environ 35 km au Sud Est de Vesoul. La zone des travaux se situe rue des Tilleuls.

La commune de SENARGENT-MIGNAFANS ne présente aucune caractéristique particulière au titre de la législation sur les sites et monuments historiques.

## **2) Justifications des travaux**

Les travaux de sécurisation et de renforcement du réseau concédé d'électricité, pourront consister en le remplacement d'environ 190 mètres de câbles aériens à basse tension par des câbles de section plus importante et le remplacement d'environ 400 mètres de ligne aérienne à basse tension en fil nu par une ligne aérienne en torsadé 150<sup>2</sup> ainsi que le remplacement du poste de transformation « Village » par un transformateur plus puissant.

## **3) Justifications relatives à la sécurité des personnes et des biens et à la protection de l'environnement**

Les travaux aériens auront un très léger impact visuel compte tenu du réseau aérien déjà existant dans ce secteur.

Les travaux projetés respecteront les normes en vigueur, notamment l'arrêté (NOR : ECOI0100130A) du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique et seront réalisés suivant les règles contenues notamment dans la publication UTE C18-510 (recueil d'instruction générale de sécurité d'ordre électrique).

---

<sup>i</sup> article II-2 du décret n° 2011-1697 du 1<sup>er</sup> décembre 2011